

*Attribution de temps*

l'augmentation des taxes imposées par le gouvernement fédéral va se traduire par une demande budgétaire supplémentaire de 1 million de dollars pour 1986. On va donc accroître le fardeau d'un secteur du gouvernement déjà lourdement grevé, le secteur le plus proche des simples citoyens, qui va maintenant voir s'accroître encore une taxe rétrograde, l'impôt foncier . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré. Je donne la parole au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

**M. George Baker (Gander-Twillingate):** Monsieur le Président, je vais poursuivre les remarques du député sur les municipalités. Il est singulier de voir présenter à la Chambre des projets de loi qui ont des répercussions néfastes sur les municipalités et de voir en même temps le gouvernement essayer de récupérer auprès des petites et des grandes municipalités de l'argent dû à la Couronne, comme le faisait remarquer le député il y a un instant. Je pense que le ministère des Finances aurait beaucoup d'explications à donner dans ce domaine, surtout quand il révisé ses dossiers et s'aperçoit qu'au début des années 70 certaines municipalités lui devaient de l'argent. En fait, il déclare en 1985 que les municipalités doivent lui payer des arriérés censés remonter à 1972 et 1973, et doivent aussi payer de l'intérêt sur cet argent.

Rien qu'à Terre-Neuve, il y a 80 municipalités qui sont censées devoir de l'argent au ministère des Finances à la suite d'un malentendu dans une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Le ministère des Finances déclare que le temps est venu de payer. En ce moment, le gouvernement canadien essaie de récupérer tout l'argent qu'il peut. Il annonce à ces 80 municipalités qu'elles lui doivent de l'argent plus les intérêts remontant au début des années 70. Comme le précisait le député il y a quelques instants, d'un côté le gouvernement les frappe d'une augmentation de taxes qui va entraver le développement de ces municipalités et par conséquent les rendre moins aptes à accumuler un supplément de recettes, et de l'autre il leur dit qu'elles lui doivent de l'argent depuis les années 70 et qu'il faut qu'elles vérifient si ce sont bien les montants corrects et qu'elles confirment que leurs dettes sont exactes. Il est certain que le problème se limite à certaines municipalités, mais il y a un manifestement un déséquilibre quand le gouvernement vient en plus dire qu'il va restreindre divers services.

● (1240)

Le projet de loi qui nous intéresse aujourd'hui prévoit l'imposition de taxes de vente sur le matériel de conservation de l'énergie. Il y a aussi l'imposition d'une taxe de vente sur des matériaux de construction qui en étaient précédemment exonérés. En même temps, le gouvernement du Canada va interrompre des programmes qui aidaient l'industrie de la construction, l'industrie du bois et les menuisiers et les plombiers sans travail. Nous savons ce que sont devenus le PAREL, le PCR, le PITRC et divers autres programmes. Comme il a fait cesser ces programmes, le gouvernement fédéral va réduire le nombre d'emplois et la quantité d'argent dont bénéficient les toutes petites localités de notre pays, y compris des localités de

Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse, de Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec rural. Non seulement le gouvernement fédéral interrompt ces programmes qui étaient indispensables dans ces zones rurales, mais il impose des taxes sur des matériaux qui en étaient précédemment exonérés, et qui servaient à l'industrie de la construction de ces petites localités.

Le gouvernement propose dans ce projet de loi de relever la taxe d'accise sur les vins. Il nous faudrait nous pencher sur les mécanismes de contrôle qui sont en place dans les divers ministères. Les sections de ce ministère seront-elles assujetties à la même politique de contrôle et de restriction des années-personnes qui est appliquée dans toute la bureaucratie fédérale? Au moment même où le contenu de certains vins importés soulève la controverse chez nous, les Canadiens voient un ministre décliner les responsabilités que lui confère la Loi des aliments et drogues dans ce domaine en faveur des Régies provinciales des alcools et hausser en même temps la taxe d'accise sur les produits en question.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes des plus étonnés par la politique gouvernementale en matière de clôture. L'opposition est faible au Parlement et, pourtant, le gouvernement fédéral impose la clôture presque tous les jours. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) et la ministre d'État chargée des Finances (M<sup>me</sup> McDougall) y ont toutes deux recouru. D'autres ministres y ont aussi eu recours à propos d'autres projets de loi. On n'a jamais vu un gouvernement tant recourir à la clôture.

Les Canadiens, j'en suis persuadé, n'ont pas oublié que, avant la campagne électorale, les conservateurs se plaignaient de ce que le gouvernement libéral imposait des projets de loi au Parlement au moyen de la clôture. Lorsqu'on consulte les interventions que les conservateurs ont faites avant les élections, on peut voir à quel point ils ont reproché au gouvernement libéral de recourir à la clôture pour faire adopter des projets de loi par le Parlement. Toutefois, que voyons-nous maintenant? On impose aujourd'hui un projet de loi fiscal au Parlement au moyen de la clôture. Cela se comprendrait si une opposition nombreuse remplissait toutes les banquettes situées à gauche du Président, mais le fait est que l'opposition est plutôt faible. Ce gouvernement conservateur oppressif a décidé d'imposer la clôture pour faire taire les gens et pour imposer un nombre sans précédent de projets de loi au Parlement en un très court laps de temps.

En fait, je suis persuadé que la plupart des Canadiens savent pourquoi le gouvernement fait cela. Nous pensons qu'il cherche à fermer le Parlement pour une bonne période de temps, peut-être pour donner congé à ses députés. Mais en quoi les députés ont-ils besoin d'un tel congé? Leur travail, c'est d'être à la Chambre des communes. Ils n'ont certainement pas besoin de deux ou trois mois de vacances à Noël. Cela veut-il dire que les employés de la Chambre des communes vont avoir congé? Non, les employés de la Chambre des communes . . .

**M. Boudria:** Ils n'arrivent même pas à avoir de journée libre.